

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **13 avril 2026**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal située au 159, rue Commerciale et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Bruno Lacombe
Siège #2 - Annick Patoine
Siège #3 - Line Fradette
Siège #4 - Simon Bissonnette
Siège #5 - Gaétan Labrecque
Siège #6 - Mélody Bilodeau-Gauvin

Est/sont absents:

Tous formants quorum sous la présidence de Madame Annick Patoine, mairesse suppléante. Est aussi présent, Monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier. Monsieur Sébastien Bourget, maire est absent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse suppléante, Annick Patoine, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2026-04-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 9 mars 2026**
- 4 - FINANCES**
 - 4.1 - Adoption des dépenses du mois de mars 2026**
- 5 - ADMINISTRATION**
 - 5.1 - Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no 04-2026**

- 5.2 - Adoption du règlement 04-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux
- 5.3 - Budget 2026 de l'OH Montmagny-Bellechasse en date du 4 mars 2026
- 5.4 - Avis de motion du projet de règlement 07-2026 décrétant une dépense et un emprunt de 400 000 \$ pour les travaux d'immobilisations en asphaltage
- 5.5 - Renouvellement de l'entente du Programme de suppléant du loyer (PSL)
- 5.6 - Nomination d'un délégué municipal à l'Office d'habitation Montmagny-Bellechasse
- 5.7 - Bail pour les espaces à bureaux de Alternatives Côte-Sud
- 5.8 - Gestion des actifs, logiciel SAMI
- 6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT
 - 6.1 - Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no 05-2026
 - 6.2 - Adoption du règlement 05-2026 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 12-2022
 - 6.3 - Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no 06-2026
 - 6.4 - Adoption du second projet de règlement 06-2026 modifiant le règlement de zonage no 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland
 - 6.5 - Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 457, route 279
 - 6.6 - Demande de démolition du poulailler du Havre du Lac Vert, autorisation
- 7 - SERVICE PUBLIC
 - 7.1 - Entente de services de premiers répondants, signature
 - 7.2 - Renouvellement de l'entente 9-1-1, autorisation de signature
 - 7.3 - Vente du tracteur Massey Ferguson 275 1982, appel d'offres
 - 7.4 - Vente de la rétrocaveuse Case 580 1980, appel d'offres
 - 7.5 - Vente du camion-benne Ford MHV 6 roues 1987, appel d'offres
 - 7.6 - Vente du camion Inter Workstar 6 roues 4x4 2008, appel d'offres
 - 7.7 - Dénonciation de la fermeture du guichet automatique et du comptoir de la Banque Nationale
- 8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL
 - 8.1 - Demande de contribution financière pour le projet d'équipement scénique à l'école secondaire de Saint-Damien
 - 8.2 - Achat d'un abreuvoir pour l'aréna J.E. Métivier
 - 8.3 - Programme du Fonds régions et ruralité, travaux d'aménagement de la halte Village-relais
 - 8.4 - Offre de partenariat 2026-2027 de la Maison de la culture de Bellechasse
 - 8.5 - Entente de services pour la location de la Grande chapelle 2026

8.6 - Bilan financier de la Fête des neiges 2026

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1 - Souper bénéfique annuel de Radio Bellechasse-Etchemins 2026

9.2 - Souper bénéfique de Saint-Anselme 2026

9.3 - Correspondance d'Hydro-Québec suite à la résolution concernant l'axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent

9.4 - Gala reconnaissance de l'École secondaire Saint-Damien

9.5 - Demande d'aide financière de Cassis et Mélisse

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-04-02 3.1 - Séance ordinaire du 9 mars 2026

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

4 - FINANCES

2026-04-03 4.1 - Adoption des dépenses du mois de mars 2026

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 282 859.14 \$ et des salaires de 135 174.55 \$ en date du 13 avril 2026 pour les dépenses de mars 2026.

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no 04-2026

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no 04-2026 commence à 20 h :

Règlement no 04-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le directeur général et greffier-trésorier expliquent les objectifs du règlement no 04-2026.

À cet effet, un avis public sera affiché dans les prochains jours.

L'assemblée publique de consultation prend fin à 20 h 01.

2026-04-04 5.2 - Adoption du règlement 04-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté le 13 avril 2026, le règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) présentement en vigueur. Le règlement numéro 04-2026 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus(es);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, RLRQ c. E-15.1.0.1 (ci-après la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus(es) révisé;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU QUE le présent règlement est adopté en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, RLRQ, c. E-15.1.0.1;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 9 mars 2026 (résolution no 2026-03-05) et le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et unanimement et résolu :

QUE le règlement portant le numéro 04-2026 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2026-04-05 5.3 - Budget 2026 de l'OH Montmagny-Bellechasse en date du 4 mars 2026

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve le déficit d'exploitation 2026, daté du 4 mars 2026, de l'Office d'habitation Montmagny-Bellechasse comme montré au document préparé par la Société d'habitation du Québec;

QUE celle-ci indique une participation financière de 10 791 \$ de la part de la Municipalité en date du 4 mars 2026. Cette somme représente 10% du déficit d'opération de l'Office d'habitation Montmagny-Bellechasse.

2026-04-06 5.4 - Avis de motion du projet de règlement 07-2026 décrétant une dépense et un emprunt de 400 000 \$ pour les travaux d'immobilisations en asphaltage

Madame la conseillère Line Fradette donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 07-2026 décrétant une dépense et un emprunt de 400 000 \$ pour les travaux d'immobilisation en asphaltage. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

2026-04-07 5.5 - Renouvellement de l'entente du Programme de suppléant du loyer (PSL)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland souhaite continuer à favoriser l'accès à un logement abordable;

ATTENDU QUE le projet situé au 34, rue de l'École, au 161, rue Commerciale et le PSL privé en santé mentale sont admissibles au programme PSL;

ATTENDU QUE la Municipalité doit s'engager à payer 10 % de la contribution financière du programme pour une période minimale de 5 ans;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a récemment modifié son projet d'entente tripartite du PSL en une seule et unique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland s'engage à participer au Programme de supplément au loyer (PSL) pour 29 unités de logement dans le cadre du projet PSL.

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part de 10 % des coûts du programme PSL, estimée à 10 440 \$ annuellement, pour une période minimale de 5 ans.

QUE la Municipalité autorise la signature de la nouvelle entente tripartite avec la SHQ et l'OH Montmagny-Bellechasse.

QUE M. Sébastien Bourget, maire et M. Vincent Drouin, directeur général soient autorisés à signer tout document relatif à ce projet.

2026-04-08 5.6 - Nomination d'un délégué municipal à l'Office d'habitation Montmagny-Bellechasse

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de Saint-Damien-de-Buckland confirme la nomination de M. Yvon Dumont comme délégué municipal sur le conseil d'administration de l'Office d'habitation Montmagny-Bellechasse.

2026-04-09 5.7 - Bail pour les espaces à bureaux de Alternatives Côte-Sud

CONSIDÉRANT QUE Alternatives Côte-Sud loue des espaces à bureaux depuis le 1^{er} juillet 2025;

CONSIDÉRANT QU'un bail locatif doit être mis en place entre Alternatives Côte-Sud et la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce bail locatif énumère les responsabilités du locateur et du locataire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le contenu de ce bail locatif et autorise M. Vincent Drouin, directeur général à signer celui-ci au nom de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2026-04-10 5.8 - Gestion des actifs, logiciel SAMI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit débiter le processus de gestion de ses actifs pour avoir accès à certaines bonifications de programmes de financement gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà travaillé avec la firme « Maxxum Gestion d'Actifs » il y a quelques années dans le cadre d'un programme de la Fédération canadienne des Municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'outil SAMI pourrait améliorer grandement la mémoire organisationnelle de la Municipalité au niveau de l'ensemble de ses infrastructures municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le renouvellement de l'abonnement annuel de la plateforme de gestion des actifs SAMI de la firme « Maxxum Gestion d'Actifs » pour une somme de 967,50 \$ excluant les taxes.

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

6.1 - Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no 05-2026

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no 05-2026 commence à 20 h 01 :

Règlement no 05-2026 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 12-2022.

Le directeur général et greffier-trésorier expliquent les objectifs du règlement no 05-2026.

Le directeur général et greffier-trésorier indique que l'analyse préliminaire du projet de règlement par la MRC de Bellechasse confirme la conformité de celui-ci.

À cet effet, un avis public sera affiché dans les prochains jours.

L'assemblée publique de consultation prend fin à 20 h 02.

2026-04-11 6.2 - Adoption du règlement 05-2026 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 12-2022

CONSIDÉRANT QUE l'abattage d'arbres est encadré afin de préserver la canopée sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des modifications aux dispositions relatives à l'abattage d'arbres du règlement sur les permis et certificats et du règlement de zonage doivent être apportées afin d'améliorer leur application et de minimiser les interprétations possibles;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 9 mars 2026 (résolution no 2026-03-09) et le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par la conseillère Line Fradette et unanimement et résolu :

QUE le règlement portant le numéro 05-2026 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

6.3 - Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no 06-2026

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no 06-2026 commence à 20 h 02 :

Règlement no 06-2026 modifiant le règlement de zonage no 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

Le directeur général et greffier-trésorier expliquent les objectifs du règlement no 06-2026.

Le directeur général et greffier-trésorier indique que l'analyse préliminaire du projet de règlement par la MRC de Bellechasse confirme la conformité de celui-ci au schéma d'aménagement.

Les personnes intéressées peuvent signer une demande de participation à un référendum. À cet effet, un avis public sera affiché dans les prochains jours.

L'assemblée publique de consultation prend fin à 20 h 03.

2026-04-12 6.4 - Adoption du second projet de règlement 06-2026 modifiant le règlement de zonage no 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement 06-2026 modifiant le règlement de zonage 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2026-04-13 6.5 - Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 457, route 279

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure adressée à la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland par Madame Line Roberge pour la propriété sise sur la route 279 à Saint-Damien-de-Buckland (lot 3 929 090 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié par le greffier-trésorier, le 20 mars 2026, pour faire état de cette demande, conformément aux dispositions de l'article 145.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE Madame Line Roberge veut procéder à la création d'un lot n'ayant pas le frontage minimal requis;

CONSIDÉRANT QU'au règlement de lotissement 11-2022, l'article 42 spécifie que le frontage minimal d'un terrain non desservi par l'aqueduc et l'égout est minimalement de 45 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le frontage projeté du lot serait de 30,48 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura pas de conséquence sur le voisinage, le Comité consultatif d'urbanisme est en accord avec cette demande;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité dans ce dossier constatant que cette dérogation demeure mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que le fait d'autoriser cette demande ne causera aucun préjudice à qui que ce soit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve la dérogation mineure de Madame Line Roberge de procéder à la création d'un lot ayant un frontage de 30,48 mètres.

2026-04-14 6.6 - Demande de démolition du poulailler du Havre du Lac Vert, autorisation

CONSIDÉRANT QUE Le Havre du Lac Vert doit obtenir une autorisation de la Municipalité pour la démolition des immeubles sur le site du Lac Vert;

CONSIDÉRANT l'état de décrépitude des poulaillers annexés à la grange;

CONSIDÉRANT QUE Le Havre du Lac Vert veut utiliser ces espaces pour le développement du site;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin, appuyé par la conseillère Line Fradette et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise Le Havre du Lac Vert à démolir les poulaillers annexés à la grange en vue d'un projet de développement futur.

7 - SERVICE PUBLIC

2026-04-15 7.1 - Entente de services de premiers répondants, signature

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland offre un service de premiers répondants à ses citoyens en collaboration avec le CISSS depuis 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services entre le CISSS et la Municipalité a pris fin le 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis qu'il est très important de maintenir ce service pour sa population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

D'autoriser M. Vincent Drouin, directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative au service de premiers répondants avec le CISSS, et ce, pour une durée de cinq (5) ans;

De transmettre copie de la présente résolution au CISSS.

2026-04-16 7.2 - Renouvellement de l'entente 9-1-1, autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère un centre primaire de traitement des communications 9-1-1 (ci-après « Centre 9-1-1 ») tel que défini à l'article 1 al.2 (1) de la *Loi sur les centres de communications d'urgence*;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA détient un certificat de conformité en vertu de la *Loi sur les centres de communication d'urgence*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des communications 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités ou villes désignées au présent contrat par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

De mandater CAUCA pour répondre aux communications 9-1-1 ainsi que de désigner l'entreprise CAUCA comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité;

D'autoriser M. Vincent Drouin, directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à la gestion des communications 9-1-1 avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans;

De transmettre copie de la présente résolution à CAUCA.

2026-04-17 7.3 - Vente du tracteur Massey Ferguson 275 1982, appel d'offres

Il est proposé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de prix déposée pour la vente du tracteur Massey Ferguson 275 1982 de M. Stéphane Ouellette pour la somme de 10 111.00 \$.

2026-04-18 7.4 - Vente de la rétrocaveuse Case 580 1980, appel d'offres

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de prix déposée pour la vente de la rétrocaveuse Case 580 1980 de M. Martin Trachy pour la somme avant taxes de 10 520.00 \$.

2026-04-19 7.5 - Vente du camion-benne Ford MHV 6 roues 1987, appel d'offres

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de prix déposée pour la vente du camion-benne Ford MHV 6 roues 1987 de M. Karl Lacroix pour la somme avant taxes de 4 995.00 \$.

2026-04-20 7.6 - Vente du camion Inter Workstar 6 roues 4x4 2008, appel d'offres

Il est proposé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de prix déposée pour la vente du camion Inter Workstar 6 roues 4x4 2008 de M. Dominic Turcotte pour la somme avant taxes de 5 600.00 \$.

2026-04-21 7.7 - Dénonciation de la fermeture du guichet automatique et du comptoir de la Banque Nationale

CONSIDÉRANT QUE la Banque Nationale a annoncé la fermeture de son guichet automatique situé à Saint-Damien-de-Buckland pour mai prochain et que l'institution financière avait déjà fermé son comptoir de services à en octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture du comptoir de services avait entraîné un accès limité aux services bancaires essentiels pour les résidents de notre municipalité et des environs, en particulier pour les personnes âgées, les familles à faible revenu et celles ayant une mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE le guichet automatique est actuellement le seul service bancaire de la Banque Nationale accessible dans le secteur sud du territoire de la MRC de Bellechasse, sa fermeture obligera les citoyens à parcourir un minimum d'une vingtaine de kilomètres pour effectuer des transactions financières de base;

CONSIDÉRANT QUE la disparition de ce guichet automatique contribuera à l'érosion des services financiers dans le sud du territoire, nuisant à l'attractivité et au développement économique de la région;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Damien-de-Buckland est situé sur l'axe routier principal menant au Parc et à la Station Touristique du Massif du Sud qui accueille annuellement plus de cent milles (100 000) visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE plus de 500 travailleurs gravitent quotidiennement vers Saint-Damien-de-Buckland pour occuper un emploi dans les différentes industries de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal dénonce fermement la décision de la Banque Nationale de fermer le guichet automatique et demande aux dirigeants de la Banque Nationale à reconsidérer cette fermeture en tenant compte de la réalité socio-économique du secteur sud de la MRC de Bellechasse et non pas en se basant sur des statistiques d'achalandage et de transactions effectuées.

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

2026-04-22 8.1 - Demande de contribution financière pour le projet d'équipement scénique à l'école secondaire de Saint-Damien

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution financière pour le projet d'équipement scénique de l'école secondaire de Saint-Damien;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement pourrait être utile pour les besoins de l'école secondaire et ceux de la Municipalité également;

CONSIDÉRANT QUE le conseil favorise l'achat des biens en commun qui peuvent servir aux organismes locaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de verser une aide financière de 5 000 \$ pour l'achat d'équipement scénique de la part de l'école secondaire de Saint-Damien.

2026-04-23 8.2 - Achat d'un abreuvoir pour l'aréna J.E. Métivier

CONSIDÉRANT QUE notre aréna n'a pas d'abreuvoir public mis à la disposition de ses visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE les visiteurs ne peuvent pas remplir leur gourde personnelle à l'aréna;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal procède à l'achat d'un abreuvoir de marque Oasis au montant de 3 027 \$ plus les taxes;

QUE l'installation est comprise dans le prix et qu'elle sera faite par Plomberie Dorchester inc.

2026-04-24 8.3 - Programme du Fonds régions et ruralité, travaux d'aménagement de la halte Village-relais

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland dispose d'un montant annuel dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) du Gouvernement du Québec qui est administré par la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds a pour objectif de supporter des projets structurants pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est maintenant accréditée Village-relais et qu'elle doit procéder à l'aménagement d'une halte afin de recevoir convenablement les automobilistes et autres véhicules qui souhaitent s'y arrêter ainsi que d'installer le panneau officiel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite affecter une partie de l'enveloppe du Fonds régions et ruralité (FRR) pour couvrir en partie les dépenses liées aux travaux d'aménagement de la halte Village-Relais au terrain des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve l'affectation d'une somme de 32 000 \$ au Fonds régions et ruralité (FRR) aux travaux d'aménagement de la halte Village-Relais au terrain des loisirs;

QUE le conseil en avise la MRC de Bellechasse aux fins de signature d'entente.

2026-04-25 8.4 - Offre de partenariat 2026-2027 de la Maison de la culture de Bellechasse

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de quinze mille dollars (15 000 \$) pour l'opération de la Maison de la Culture de Bellechasse pour l'année 2026-2027.

2026-04-26 8.5 - Entente de services pour la location de la Grande chapelle 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de la Maison de la Culture de Bellechasse pour la location de la Grande chapelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise sans frais de location la Grande chapelle pour différents rassemblements municipaux annuellement;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Culture de Bellechasse est d'accord pour fournir le matériel technique pour la présentation des événements Coeur villageois de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les deux entités veulent établir une entente de services pour encadrer les engagements de chacun;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le contenu de cette entente de services et autorise Mme Marie-Hélène Labbé, coordonnatrice culture et communications à signer celle-ci au nom de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland;

QUE la Municipalité alloue un montant de 5 000 \$ annuellement dans le cadre de cette entente;

QUE celle-ci soit valide pour l'année 2026 seulement.

8.6 - Bilan financier de la Fête des neiges 2026

Notre directeur général dépose le bilan financier de l'édition 2026 de la Fête des neiges.

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

2026-04-27 9.1 - Souper bénéfice annuel de Radio Bellechasse-Etchemins 2026

Il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux cartes pour le souper bénéfice annuel de Radio Bellechasse-Etchemins « Passion FM » pour un montant de 150 \$.

9.2 - Souper bénéfice de Saint-Anselme 2026

Le conseil ne participera pas à cet événement.

9.3 - Correspondance d'Hydro-Québec suite à la résolution concernant l'axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent

Notre directeur général dépose une lettre d'Hydro-Québec qui confirme la réception de notre résolution en lien avec notre demande d'enfouissement de la ligne Appalaches-Bas-Saint-Laurent.

2026-04-28 9.4 - Gala reconnaissance de l'École secondaire Saint-Damien

Il est proposé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 200 \$ pour le Gala reconnaissance de l'école secondaire de Sain-Damien.

2026-04-29 9.5 - Demande d'aide financière de Cassis et Mélisse

CONSIDÉRANT l'attrait touristique de la grande Cabriole de Cassis et Mélisse sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE cet événement attire un grand nombre de visiteurs dans notre Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal apporte un soutien financier de 200 \$ à Cassis et Mélisse pour l'organisation de La grande Cabriole.

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question.

2026-04-30 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 19.

Sébastien Bourget
Maire

Vincent Drouin,
Greffier-trésorier